

Fonction publique

Journée de formation aux outils de planification

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) de Doujani a accueilli, toute la journée de mercredi, une vingtaine de responsables des intercommunalités et des collectivités, Directeurs Généraux des Services (DGS) et Directeurs Généraux Adjointes (DGA) ainsi que quelques chargés de mission, à une journée de formation pour compléter leurs connaissances des outils de planification : Contrat de convergence, Schéma d'Aménagement Régional (SAR), Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et programmes de traitement des déchets, de la santé...

Première intervention par un sous-préfet

Le contrat de convergence a été présenté par le sous-préfet en charge de l'accompagnement du territoire, Hadrien Haddak. Ce contrat intègre avec l'ensemble des crédits des ministères et des agences de l'Etat (ce qui constitue le plus

l'Etat (ce qui constitue le plus grosse part de ces fonds : 66 %) les contributions des collectivités (24 %) ainsi que les crédits de cofinancement de l'Union Européenne (8%) et les apports des autres partenaires.

Il est prévu que la plus grande partie de ce financement soit attribuée



Samuel André et une partie de l'auditoire

aux constructions scolaires (29 % ce qui représente 477 millions d'euros). La part suivante (16% et 260 millions d'euros) est destinée au Plan Global des Transports et Déplacements (PGTD) et aux routes. 220 millions seront affectés au logement puis l'utilisation de sommes nettement moins importantes est prévue pour l'eau et l'assainissement, 120 millions, le développement économique, 88 millions,

la formation professionnelle, 73 millions, et les infrastructures sportives, 55 millions.

Hadrien Haddak espère que son équipe sera complète à la fin du mois et pourra aller voir les municipalités pour évoquer avec elles les projets éventuels. Il compte

beaucoup sur la plate-forme en ligne qui doit recevoir les dossiers...

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Le SAR constituait le deuxième sujet abordé au cours de cette formation. Un intervenant de la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), Samuel André, responsable de l'u-

nité prospective et développement du territoire, a précisé que la DEAL n'a pas la maîtrise des ouvrages mais qu'elle est chargée du contrôle de leur légalité et de leur conformité.

Le SAR fixe les orientations fondamentales sur 10 ans. A Mayotte, il s'agit de la troisième tentative lancée en 2018, après 2 essais infructueux, de créer, après beaucoup de concertation, un projet avec les collectivités.

Un arrêté concernant ce document devrait être pris par le Conseil Départemental au cours de ce premier trimestre 2020 et un décret sera émis ensuite par le Conseil d'Etat qui va venir ici pour cette raison dans 3 semaines.

Une question a surgi dans la salle sur l'articulation entre les Plans d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) avec le SAR. Il a été répondu que ces plans doivent être conformes au SAR. Les PLUI étaient justement programmés comme troisième sujet de la journée.

Evolution du PLU en PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme PLU était long à élaborer et relevait de la compétence de la commune. Avec la création des intercommunalités, cette maîtrise leur a été accordée. Ces remarques ont été formulées par Nathalie de Loriol, directrice de l'Aménagement et du Développement de la CADEMA (Communauté d'Agglomération Dembèni-Mamoudzou) qui était

chargée de l'intervention sur ce document.

Elle a conseillé aux personnes présentes d'identifier les élus porteurs de projets et de montrer de la ténacité dans la tenue d'un calendrier de pilotage.

Une intense journée de formation. Bien d'autres points restaient à aborder avant la fin de cette journée de formation : le programme régional de prévention et de gestion des déchets avec Antoine Courtin de l'ADEME et Anne Marjoux du CD, le schéma numérique départemental... et le projet de santé avec Dominique Voynet, directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Adrien Michon, directeur de la Politique de la ville et de la Cohésion sociale à la Communauté de Communes de Petite-Terre, devait, avec l'aide de l'ensemble des participants, élaborer une synthèse de cette formation préparée et surveillée par le conseiller du CNFPT André Lechigero.

M-B N



A g. André Lechigero avec quelques responsables en formation